



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Moyen-Orient

Question au Gouvernement n° 1795

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Monsieur le ministre des affaires étrangères, en septembre 1993 les accords d'Oslo avaient engagé Israéliens et Palestiniens dans un processus de paix auquel notre pays est très attaché. Or, après l'assassinat du président Yitzhak Rabin, l'arrivée d'une nouvelle majorité en Israël a profondément remis en cause ce processus. Le redéploiement des forces israéliennes de la ville d'Hebron a été clairement repoussé, la reprise des implantations dans les territoires occupés, à l'initiative de M. Sharon, s'est intensifiée, la construction d'un tunnel sous les Lieux saints à Jérusalem a provoqué les événements que nous savons, avec notamment pour conséquence l'entrée de l'armée israélienne à Ramallah, dans des territoires que les accords d'Oslo avaient placés sous le contrôle de l'autorité palestinienne.

La France, par la voix du Président de la République, par la voix du Premier ministre, par votre voix, monsieur le ministre, a pris fermement position sur ces événements.

Sur le chemin de Washington, le Président de l'autorité palestinienne, M. Yasser Arafat, a récemment rencontré les représentants des Quinze. En ce moment même, les discussions se poursuivent sous l'égide du président américain. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer ce que la France et, au-delà, les Quinze peuvent et surtout comptent faire pour amener le gouvernement israélien à revenir dans le cadre du processus de paix et des objectifs des accords d'Oslo que nous avons voulus et que nous avons toujours soutenus ?

(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, les événements survenus en Palestine il y a quelques jours sont d'une extrême gravité. Ce sont en fait les plus graves qui se soient déroulés dans cette partie du monde depuis trente ans. Ils illustrent, hélas ! la tension qui montait depuis de longues semaines. Tout cela était prévisible. Nous l'avons dit, et nous n'étions pas les seuls, à tous nos interlocuteurs : cette tension ne pouvait malheureusement que déboucher sur le retour de la violence.

Aujourd'hui, c'est donc l'heure de vérité. Si l'on veut retrouver le chemin de la paix, il faut d'abord accomplir les gestes nécessaires, c'est-à-dire régler le sort de la ville d'Hebron, revenir à la situation antérieure à propos du tunnel dont vous avez parlé et faire en sorte que les chars n'entourent plus les villes autonomes de Cisjordanie. Ensuite, il faut reprendre le processus de paix. Or ce processus ne peut être repris que sur la base des principes convenus à Madrid, à Oslo et à Taba.

La France travaille dans cette voie. Elle attend beaucoup de la réunion de Washington. C'est à l'aune des objectifs que j'ai rappelés que nous jugerons si cette rencontre aura, et nous l'espérons, été positive, ou si, malheureusement, elle n'aura pas donné les résultats escomptés.

Chacun sait que l'on peut compter sur la France et sur l'Europe pour aider à trouver la voie de la paix, tout en restant attentif aux préoccupations légitimes des uns et des autres : la nécessaire sécurité du peuple israélien, la paix et l'indépendance pour les uns et les autres. Voilà ce à quoi nous travaillons. La prochaine étape sera, comme vous le savez, le voyage que le Président de la République accomplira dans six pays de la région dans les toutes prochaines semaines, qui permettra à la France de réaffirmer avec force tout à la fois sa présence, sa détermination et son amitié pour les uns et pour les autres. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de

(l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Monsieur le ministre des affaires etrangeres, en septembre 1993 les accords d'Oslo avaient engage Israeliens et Palestiniens dans un processus de paix auquel notre pays est tres attache. Or, apres l'assassinat du president Yitzhak Rabin, l'arrivee d'une nouvelle majorite en Israel a profondement remis en cause ce processus. Le redeploiement des forces israeliennes de la ville d'Hebron a ete clairement repousse, la reprise des implantations dans les territoires occupes, a l'initiative de M. Sharon, s'est intensifiee, la construction d'un tunnel sous les Lieux saints a Jerusalem a provoque les evenements que nous savons, avec notamment pour consequence l'entree de l'armee israelienne a Ramallah, dans des territoires que les accords d'Oslo avaient places sous le controle de l'autorite palestinienne.

La France, par la voix du President de la Republique, par la voix du Premier ministre, par votre voix, monsieur le ministre, a pris fermement position sur ces evenements.

Sur le chemin de Washington, le President de l'autorite palestinienne, M. Yasser Arafat, a recemment rencontre les representants des Quinze. En ce moment meme, les discussions se poursuivent sous l'egide du president americain. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer ce que la France et, au-dela, les Quinze peuvent et surtout comptent faire pour amener le gouvernement israelien a revenir dans le cadre du processus de paix et des objectifs des accords d'Oslo que nous avons voulus et que nous avons toujours soutenus ?

(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre des affaires etrangeres.

M. Herve de Charette, ministre des affaires etrangeres. Monsieur le depute, les evenements survenus en Palestine il y a quelques jours sont d'une extreme gravite. Ce sont en fait les plus graves qui se soient deroules dans cette partie du monde depuis trente ans. Ils illustrent, hélas ! la tension qui montait depuis de longues semaines. Tout cela etait previsible. Nous l'avions dit, et nous n'etions pas les seuls, a tous nos interlocuteurs: cette tension ne pouvait malheureusement que deboucher sur le retour de la violence.

Aujourd'hui, c'est donc l'heure de verite. Si l'on veut retrouver le chemin de la paix, il faut d'abord accomplir les gestes necessaires, c'est-a-dire regler le sort de la ville d'Hebron, revenir a la situation anterieure a propos du tunnel dont vous avez parle et faire en sorte que les chars n'entourent plus les villes autonomes de Cisjordanie. Ensuite, il faut reprendre le processus de paix. Or ce processus ne peut etre repris que sur la base des principes convenus a Madrid, a Oslo et a Taba.

La France travaille dans cette voie. Elle attend beaucoup de la reunion de Washington. C'est a l'aune des objectifs que j'ai rappeles que nous jugerons si cette rencontre aura, et nous l'esperons, ete positive, ou si, malheureusement, elle n'aura pas donne les resultats escomptes.

Chacun sait que l'on peut compter sur la France et sur l'Europe pour aider a trouver la voie de la paix, tout en restant attentif aux preoccupations legitimes des uns et des autres: la necessaire securite du peuple israelien, la paix et l'indépendance pour les uns et les autres. Voila ce a quoi nous travaillons. La prochaine etape sera, comme vous le savez, le voyage que le President de la Republique accomplira dans six pays de la region dans les toutes prochaines semaines, qui permettra a la France de reaffirmer avec force tout a la fois sa presence, sa determination et son amitie pour les uns et pour les autres. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Garrigue Daniel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1795

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1996, page 5055

Réponse publiée le : 3 octobre 1996, page 5055

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 octobre 1996